

9. Chaudières et appareils de chauffage industriel d'une puissance thermique nominale supérieure à 50 MW_{th} :

Tableau 1. Valeurs limites pour les émissions de SO_x provenant des chaudières a/

	Puissance thermique (MW _{th})	Valeur limite (mg SO ₂ /Nm ³) ^{b/}	Autre possibilité pour le rendement d'épuration des combustibles
Combustibles solides et liquides, installations nouvelles	50 - 100	850	90 % ^{d/}
	100 - 300	850 - 200 ^{c/} (diminution linéaire)	92 % ^{d/}
	> 300	200 ^{c/}	95 % ^{d/}
Combustibles solides, installations existantes	50 - 100	2 000 2000 - 400 (diminution linéaire)	40 % 40 - 90 % (augmentation linéaire)
	100 - 500		
	> 500	400	90 %
	50 - 150		
	150 - 500		
> 500			
Combustibles liquides, installations existantes	50 - 300	1 700	
	300 - 500	1 700 - 400 (diminution linéaire)	
	> 500	400	
Combustibles gazeux en général, installations nouvelles et		35	
Gaz liquéfié, installations nouvelles et existantes		5	
Gaz à faible pouvoir calorifique (provenant par exemple de la gazéification des résidus de raffinage, ou de la combustion des gaz de four à coke par exemple)		nouvelles 400 existantes 800	
Gaz de haut fourneau		Nouvelles 200 Existantes 800	